

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HAUTES-ALPESEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance 13 Avril 2015

L'an deux mille quinze et le treize avril à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BREMOND Max. Maire.

Présents : Mmes et Mrs les conseillers : Mmes ALLARD Sylvia, BONNIER Josette, CARRARA Aurélie, ESMIEU Myriam, ROUX Delphine, VERNY Annick, Mrs BRUN Jean-Luc, COLLOMBEL Robert, COMBAL Benjamin, DERCOURT Laurent, GARNIER Louis.

Absents : Mrs JEHAN Jacques (pouvoir donné à Mr BREMOND Max) BAJOLLE Lionel et PEPIN Marc

Secrétaire de séance : Mme ROUX Delphine

Sens du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation :

Le 8 Avril 2015

Date d'affichage :

Le 8 Avril 2015

Objet : Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire expose que la poursuite de la gestion de l'eau potable par la Commune implique des contraintes de fonctionnement de plus en plus lourdes ainsi que la poursuite de la modernisation des réseaux.

Il rappelle que le réseau de desserte de la Commune de Risoul (y compris la station) est particulièrement complexe avec un linéaire de distribution très important.

Par ailleurs, la mise en application du schéma directeur de distribution d'eau potable va nécessiter d'importants travaux.

Considérant,

- Les investissements à réaliser,
- Les coûts de fonctionnement du service,
- Le prix moyen de l'eau dans le département pour les communes de même strate démographique,
- Que la tarification de l'eau sur la commune de Risoul n'atteint le seuil minimal pour percevoir des subventions de l'Agence de l'Eau,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une augmentation du prix de l'eau afin de moderniser et de maintenir le réseau de distribution en bon état.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité établit les tarifs suivant qui seront applicables à **partir du 1 Septembre 2015**

- Abonnement eau, appartements : 72 €/ par appartement
- Abonnement eau chambres hôtels : 25 €/ par chambre
- Prix de l'eau au m3 : 0,20 euros
- Abonnement assainissement, appartements : 25 €/ par appartement
- Abonnement assainissement, chambre hôtels : 5,03 €/ par chambre
- Prix du m3 rejeté : 0,061 €

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations précédentes ayant le même objet. Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20150413-D2015-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2015

Affichage : 15/04/2015

Le Maire

Max Brémond

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation